ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54947

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay alerte M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la diminution croissante du budget dédié à l'enseignement agricole public, aux conséquences quantitatives et qualitatives néfastes. Victime de restrictions budgétaires depuis déjà cinq années, qui ont coûté, entre autres, 600 postes d'enseignants et 200 classes, l'enseignement agricole public est une fois encore menacé de disparaître à la rentrée prochaine. Si les élus lui ont déjà présenté ce triste constat, aucune action n'a encore été menée afin de rassurer à la fois les enseignants et agents administratifs, et les élèves. En effet, comment garantir une qualité pédagogique avec des moyens continuellement en diminution ? La diminution drastique des budgets accordés à l'enseignement agricole public menace d'autre part la stabilité même de la Gironde, où les établissements d'enseignement agricole maillent le territoire : on compte en effet huit établissements publics, alors que l'enseignement agricole privé est présent sur le même espace avec quatorze établissements. Quel avenir donné à l'enseignement agricole ? Il s'annonce pour le moins sombre : la rentrée 2009 sera marquée par la suppression de 45 « équivalent temps plein » d'agents non titulaires, 88 postes d'enseignants, et 64 postes administratifs. Ces chiffres soulignent une contradiction de fait, compte tenu de ses déclarations dans une série de notes de service qui témoignent de l'importance de l'enseignement agricole comme réponse aux questions et enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable. Elle lui demande de donner les moyens nécessaires à l'enseignement agricole, modèle reconnu pour l'éducation nationale, et de revenir sur les suppressions de postes envisagées en 2009.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. La maîtrise des dépenses publiques suppose des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Cependant, la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement agricole s'est traduite par un nouvel effort budgétaire qui lui permet de bénéficier de moyens supplémentaires dès la rentrée scolaire de 2009. Le programme 143 « enseignement technique agricole » a ainsi été redynamisée grâce à un complément de 132 équivalents temps plein (ETP). À l'occasion de la rencontre avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a affirmé la volonté de tout faire pour garantir dans les années à venir l'identité et la force de cet enseignement. Sa conviction est que cet enseignement public est essentiel à la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, mais qu'il doit évoluer, en affirmant ses missions et ses priorités. C'est dans cet esprit que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ouvrira en septembre 2009 les assises de l'enseignement agricole public, afin de définir collectivement les objectifs à lui assigner.

Données clés

Auteur : Mme Michèle Delaunay

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE54947

Circonscription : Gironde (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54947
Rubrique : Enseignement agricole
Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche
Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6946
Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 8990